VOL. XLIII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 24 JUIN 1914 — No. 34

ABONNEMENTS
Canada............ $1.00 par année
Etats-Unis........ 1.50 " "
Europe............ 2.50 " "

Tarif des Annonces
1ère insertion, par ligne.... 10 cents
Chaque insertion subséquente 5 "

N.B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

RÉDACTEUR-EN-CHEF : NOEL BERNIER

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR

Tou[...] le jour[...] adressées :

Le Manitoba
42 Avenue Provencher,
Saint-Boniface, Man.
Téléphone : Main 3377.

PAS DE COSTUMES RELIGIEUX DANS LES ECOLES ! !

"Nous n'avons aucune objection à accorder l'amende-"ment que vous demandez défendant le port de vêtement "religieux (sectarian garb) par les instituteurs dans les "écoles publiques." .Signé :—(T. C. Norris.)

Ces paroles du chef de l'opposition se passent de commentaires.

Le programme de M. Norris au sujet des écoles est si condamnable que les candidatts catholiques sont obligés, pour ne pas être honnis par la foule, de déclarer une demie indépendance sur cette question.

Ah ! la bonne blague ! !

Personne ne prendra ces candidats au sérieux. Ils essaient tout simplement d'un leurre.

Comment, en effet, renier le programme de M. Norris, et essayer en même temps à faire arriver M. Norris au pouvoir ? Si l'on a l'intention de fare avaler de pareilles contradictions à l'électorat on est d'une naïveté considérable.

"Le Manitoba" répète à ce propos ce qu'il écrivait il y a quelques semaines :

"Que serviraient à la minorité ces vagues et nuageuses professions d'indépendance au lendemain d'une victoire de M. Norris ?

"Ces candidats se disent les amis de la minorité. Mais pour prouver cette amitié ils cherchent à rendre M. Norris capable de faire des lois injustes, des lois dont ils sont forcés de condamner par avance la silhouette ! !

"Puisque ces hommes poussent à de telles extrémités la partisannerie politique ils devront passer par le feu brûlant du plus dur examen. Puisqui'ls ont consenti à devenir candidats de M. Norris, ils devront assumer la responsabilité de tous ses actes et de toutes ses paroles ; on ne fractionne pas la conduite d'un chef pour en prendre ce qui convient ; ils devront expliqner leur Norris tout rond aux électeurs."

Lisez, Comparez, et Concluez

Nous publions aujourd'hui quelques extraits de discours prononcés à Winnipeg par l'Honorable M. Bernier. On verra que M. Bernier parle franc ; on remarquera, aussi, que ces discours n'ont pas été prononcés simplement à des réunions composés d'auditeurs de langue française et de religion catholique, mais qu'ils ont tous, au contraire, été prononcés devant des auditoires qui ne sont ni de notre langue ni de notre religion. C'est mieux, cela que de faire de grandes déclarations de patriotisme dans des banquets de la Saint-Jean-Baptiste, et de travailler ensuite en faveur de nos ennemis à la première occasion qui se présente ! !

Discours prononcé par M. Bernier, en janvier 1908, à la Législature du Manitoba :

"Personnellement, je mépriserais l'anglais qui ne serait pas fier de son nom ; j'ai pour mon sang la même fierté que d'autres ont pour le leur ; mais je dis qu'à part ces titres j'en ai d'autres sur lesquels seuls je veux m'appuyer.

"Citoyen britannique par naissance, aussi franc et loyal que les autres, je réclame pour les victimes menacées aujourd'hui la considération, le traitement, le fair-play britannique accordés à la majorité de ce pays.

"Les Canadiens-français et les catholiques de cette province ont par la Constitution au Manitoba comme dans tout le Canada, des droits qui ne sauraient leur être enlevés."

Discours prononcé en mars 1911, par M. Bernier, au Banquet des Commissaires d'Ecoles de la province :

"Messieurs, je ne veux pas détruire un système scolaire voulu par la majorité de cette province, mais je ne demande rien de trop lorsque je réclame au nom de la minorité la liberté complète de l'enseignement. Je ne demande rien de trop en réclamant que l'on agisse conformément à la [illegible]titution du pays et au commandement du Conseil Privé [illegible]"

Discours p[illegible] en novembre 1911, au banquet [illegible] Winnipeg :

"Même au sein de l'[illegible]mmet encore parfois des injustices ; [illegible] Winnipeg, foyer de propagande impérialiste, les catholiques vivent dans un ostracisme difficile à concilier avec le "fair-play" si célébré du régime sous lequel nous vivons. Ces catholiques ne peuvent en conscience envoyer leurs enfants à des écoles neutres ; pour rester en paix avec leur conscience, ces catholiques se taxent lourdement afin d'entretenir des écoles particulières. Cela dure depuis vingt ans.

. . . .

J'en appelle à la réflexion et à l'esprit de droiture de mes auditeurs pour contribuer à diriger davantage l'opinion publique vers une solution équitable des questions qui ont causé tant de mal en ce pays et qui, par contre, n'ont produit de bien pour personne."

Discours prononcé par l'Hon. M. Bernier, à la Législature du Manitoba, en mars 1912 :

"Je crois que la Constitution a été honteusement violée. Je suis d'avis que la minorité de Manitoba ne reçoit pas la considération qu ilui est due de par les lois du pays.

. . . .

Une décision du Conseil Privé a été favorable à cette minorité. On n'a pas obéi à l'injonction du Conseil Privé; jusqu'à ce qu'on ait fait des lois, à Ottawa ou au Manitoba, se conformant aux termes de cette décision du Conseil Privé, la minorité un'a pas son dû."

Ces extraits sont donnés entre beaucoup. Pas plus tard qu'il y a un mois, M. Bernier proclamait les droits intangibles de l'école bilingue.

Voici maintenant les paroles de M. Norris et de ses partisans :

"Si on veut enseigner aux enfants autre chose que l'anglais qu'on paie pour." Discours de M. McConnell, député de Morden, et partisan de M. Norris, lors de la récente élection de Kildonan-et-St.-Andrews.

Le "Free Press" : "La législation directe serait utile "parce qu'elle protégerait les gouvernements contre les importunités et les menaces des minorités puissantes."

Et devant les excès de la presse libérale anglaise, contre nous M. Norris fait la chétive et méprisable réponse suivante : "Je n'ai aucun contrôle sur ces journaux et, par conséquent, ne peux être tenu responsable d'aucun sentiment qu'ils peuvent exprimer. Nous ne pouvons dicter leur conduite."

Nous sommes heureux de dire qu'un grand nombre de libéraux de langue française expriment tout haut leur intention bien formelle de voter pour l'Hon. M. Bernier. Ils reconnaissent que le Secrétaire Provincial a fait son devoir ; et aussi, ils sont écœurés de M. Norris. Ce Norris va être battu à plates coutures, non-seulement dans Saint-Boniface, mais dans toute la province.

M. NORRIS MANIFESTE DE NOUVEAU SON HOSTILITE VIS-A-VIS NOS DROITS SCOLAIRES

Nous livrons à la réflexion sérieuse et honnête de tout le monde les lignes suivantes, qui sont tirées du "Free Press"(18 juin) et sont le texte d'un discours prononcé à Dauphin, par le Chef de l'Opposition—par celui qui aspire à former un gouvernement :

M. Norris, parlant de cette question (la question des écoles,) dit :

"Durant la session de 1913, alors que la Chambre était sur le point de se mettre en séance, une après-midi, M. Roblin traversa le parquet de la salle et m'invita à son bureau. Nous nous rendîmes à son bureau, et après quelques minutes de conversation sur des choses d'ordre général, M. Roblin me demanda : "De quoi sommes-nous venu causer ici ?" Je répondis : "Je ne sais pas, je suis ici sur votre invitation." Il me demanda alors si j'avais eu un "interview" avec Mgr Langevin, la veille au soir. Je répondis : Oui. M. Roblin dit : "J'en ai eu un la veille du jour précédent." Il me tendit alors, pour lire, une lettre, qui est une relation substantiellement exacte de "l'interview" que j'avais eu avec Sa Grandeur. Sir Rodmond dit alors: "Qu'est-ce que nous allons répondre à ces gens" ? Je répondis: "Je ne sais pas; c'est votre affaire." J'ajoutai: "J'ai toujours été en faveur des écoles nationales, et le serai toujours." Sir Rodmond dit en réponse: "Oui, vous avez toujours été conséquent avec vous-même en cela." Mais il ajouta qu'il y était opposé, qu'il y avait toujours été, et il était maintenant prêt à passer une loi qui rendrait à la minorité ses droits, mais qu'il ne pouvait la faire passer en chambre à moins d'avoir quelques secours de moi et de l'opposition. Je dis: "Je ne vous aiderai pas." Voilà la conversation qui eut lieu entre le premier-ministre et moi, relativement à la passation d'une loi qui aurait rendu à la minorité ses prétendus droits. Je crois que ceci prouve clairement ce que j'ai dit, que j'ai été consulté au sujet du rétablissement d'un système d'écoles séparées dans cette province."

. . . .

"M. Norris déclara qu'il s'était placé entre la province et les écoles séparées. Il n'en avait pas honte. Il n'avait aucun pardon à demander à ce sujet. Il était prêt à gagner ou à tomber là-dessus........"

Ces lignes que nous venons de reproduire étaient connues déjà par un certain nombre d'électeurs. Elles ont fait bondir de colère et de déoût—nous le savons—un groupe sérieux de libéraux français, qui ont déclaré abandonner M. Norris et son drapeau. Nous les félicitons de leur courage et de la dignité de leur attitude.

UN BON CONSEIL

"Nous ne voudrions pas que nos gens oublient les faits et gestes trop néfastes des Greenway et des Sifton, pas plus que le sacrifice en bloc des droits des catholiques des provinces de l'Ouest en 1905.

"De plus nous aimons à reconnaître que le gouvernement Roblin, conservateur, semble enclin à rendre justice aux Catholiques du Manitoba; "et là nos compatriotes feront sans doute leur devoir en soutenant les candidats de M. Roblin."—"Le Droit" d'Ottawa.

Le Droit, on se le rappelle, est le journal de combat fondé par les Canadiens-français d'Ontario, et dont le R. P. Lortie, O.M.I., nous a entretenus dans une récente conférence au collège de Saint-Boniface.

LA VICTOIRE DE SIR RODMOND

Les élections seront une débandade complète pour M. Norris et l'Opposition. De la campagne et des villes également, nous parviennent des nouvelles de victoire pour le gouvernement Roblin.

Le chef de l'opposition, M. Norris, est en danger même dans son comté !

Sur quarante-neuf comtés, le gouvernement Roblin compte quarante comtés absolument sûrs.

Pauvres Partisans a Tout Crin ! !

Il y a eu samedi soir dans les salles de comité du candidat de l'Opposition dans Saint-Boniface, une petite assemblée. Le candidat de l'Opposition, grand patriote aux jours de banquets et de parade de la Saint-Jean-Baptiste, n'a pas dit un mot pour condamner le discours de M. Norris, à Dauphin. Il aime mieux être partisan étroit.

Et les autres candidats de l'opposition, dans nos paroisses, font pareil.

Pauvres gens ! Heureusement que la défaite les attend d'ici à quelques jours. En attendant ils marchent dans le désert.....

"The Repeal of the Coldwell Amendments"

Nous avons sous les yeux le programme de M. Norris. Car, ce programme, le chef de l'opposition en envoie une copie aux électeurs de nos comtés.

Nous y lisons ceci :

The repeal of the Coldwell Amendments.

Les candidats catholiques de M. Norris avalent cela sans sourciller. Quels estomacs ! Et quels cœurs !

Un travail patient, mais visible

Nous gardons toujours l'invincible espoir que nos vaillants amis du Manitoba, soit par les amendements Coldwell, soit par d'autres plus clairs, viendront à bout de vaincre les préjugés et les injustices dont ils sont accablés, et nous avons confiance que cela viendra du travail patient mais visible de M. Roblin et de son collègue canadien-français, M. Joseph Bernier.—*L'Evénement*, de Québec.

* * *

Les élections générales au Manitoba auront lieu le 10 juillet prochain.

Au cours d'un discours à Carman, lundi, Sir Rodmond Roblin a dit qu'il comptait remporter quarante sièges, sur quarante-neuf.

Cela veut dire que le premier ministre conservateur n'a aucun doute sur le résultat de la lutte.

Sir Rodmond Roblin est l'un des hommes publics les plus remarquables de nos jours. Il jouit de la confiance et du respect de la population française du Manitoba, qui a foi en sa droiture, en sa loyauté, en sa largeur de vue.—*La Patrie*, de Montréal.

A LIRE

Nous soumettons les lignes suivantes à ceux qui cherchent à monter des candidatures catholiques en faveur de M. Norris :

"La politique d'éducation du parti libéral de cette province, telle qu'énoncée et définie par M. Norris est parfaitement claire. C'est plutôt un dur réveil pour les milliers de catholiques libéraux qui ont loyalement adhéré à leur parti pendant plusieurs années dans l'espoir que les temps avaient changé et que les chefs d'aujourd'hui étaient différents des chefs d'il y a vingt ans. Mais ils devront être reconnaissants à M. Norris de sa déclaration, qui est franche, si elle est brutale. Ils savent enfin où ils en sont. Son discours équivaut à une notification formelle qu'on ne sollicite pas leur appui, et qu'on ne s'y attend pas. On leur *signifie* un avis de s'en aller. Et, malgré l'entorse que peuvent en recevoir leurs convictions politiques, tous les hommes de caractère ayant en eux une parcelle de fierté n'hésiteront pas à prendre au mot M. Norris."—*La North-West Review,* au lendemain du discours de M. Norris, à Neepawa.

Le Gouvernement Roblin Ami des Ouvriers

"Le gouvernement en est venu à la conclusion que le développement industriel du pays justifie l'organisation d'un Bureau du Travail pour la province du Manitoba."

Je crois aux unions. Je crois à la coopération de caractère sympathique et de bonne ordonnance. Je ne crois pas aux grèves qui désorganisent les affaires, qui mettent les hommes sans travail et causent des difficultés aux parties intéressées et au public.

Nous avons fait ce que nous pouvions pour compenser ceux qui sont assez infortunés que de se faire blesser en exerçant leur métier dans les manufactures et les autres usines.

Nous espérons ainsi, (en fondant ce Bureau du Travail), amener plus près l'un de l'autre le travail et le capital, développer de l'esprit de sympathie et de la bonne volonté entre ces deux forces imposantes, de telle sorte que nous n'aurons pas ici les différends qui se produisent là où les relations ne sont pas cordiales.

Le gouvernement espère en la sympathie et la coopération des artisans et des patrons à la fois; et, par cette unification d'intérêts et les organisations qu'on formera il espère éviter les frictions; il espère donner une impulsion nouvelle à la vie industrielle, il espère protéger les classes ouvrières, et, de cette façon, rendre service à la province, au Canada et à l'Empire.

(Extrait d'un discours de sir Rodmond Roblin, à Transcona, samedi le 20 juin.)

Convention

Il y aura vendredi soir, à 8 heures, dans la Orange Hall, rue Berry, une convention pour choisir le candidat du gouvernement Roblin, dans la présente élection générale. Tous les amis du gouvernement Roblin sont cordialement invités.

TRIBUNE LIBRE

Amis Electeurs, Mefiez-Vous

Tel est le titre du lumineux article d'un correspondant Belge de la *Petite Feuille.*

De quelle façon devrons-nous comprendre ces mots: Méfiez-vous.

Notre ami Lux nous laisse supposer et même voudrait nous persuader que M. Joseph Bernier aurait eu l'intention d'acheter en bloc tous les votes du club de l'Union Nationale Française, pour $100.00.

(Illusion fugitive et légère), la supposition est plutôt dérisoire, car c'eut été vraiment trop bon marché.

L'intention de Monsieur Joseph Bernier était, tout simplement de nous aider à fêter plus grandement notre glorieuse fête nationale.

Le geste fut beau, en tous cas opportun et agréable à tous les membres de la société.

Si M. Delorme en est jaloux, rien ne s'oppose à ce qu'il en fasse autant. Sa générosité proverbiale en est garante.

Et si d'ailleurs il se fût trouvé là, l'occasion était toute trouvée de refuter les soit-disantes attaques contre la population anglaise, faites paraît-il, au nom des Français du Manitoba.

Ce n'est pas l'appât de quelques dollars, comme veut bien l'insinuer l'honorable M. Lux, qui nous obligera à voter contre notre opinion. Mais il est bien évident que beaucoup de Français et des meilleurs, tiendront à honneur de voter pour M. Joseph Bernier, dont la sollicitude pour nos compatriotes ne s'est jamais démentie.

En terminant je vote un abat-jour d'honneur pour notre ami Lux, dont la clarté est vraiment pas trop éblouissante.

UN FRANÇAIS.

LE COMTE D'IBERVILLE

St-Francois-Xavier

La convention qui a choisi M. Aimé Bénard comme candidat du gouvernement Roblin dans le comté d'Iberville a été une magnifique réunion. Ce fut un grand succès de popularité pour l'ancien député d'Assiniboia, qui sera demain député d'Iberville.

Parmi les orateurs qui ont pris part à la démonstration se trouvaient l'honorable Joseph Bernier, secrétaire provincial, et M. J. T. Haig, le nouveau candidat et futur député d'Assiniboia.

Il y avait des représentants de toutes les parties du comté: Saint-Eustache, Headingly, Elie, Dacotah Siding et Saint-François-Xavier.

M. Frank Tremblay, de Saint-

(A suivre sur la 4ème Page)

agents[...] du Mani[...] chewan et [...] prendre des [...] au journal [...] " Nous accor-[...] commission

MANITOBA

Plus le temps avance, plus les émigrants étudient les ressources de notre province.

La chose est attestée par les rapports du Département de l'Agriculture et de l'Immigration de la province et par les statistiques du Département de l'Intérieur du Gouvernement du Canada.

Les compagnies de chemins de fer annoncent l'arrivee prochaine de beaucoup de nouveaux colons qui s'empareront de la terre inoccupée le long de leurs lignes.

Les faits sont que les avantages du Manitoba sont de plus en plus reconnus.

Ses terres splendides, ses chemins de fer nombreux, sa proximité des meilleurs marchés, ses avantages au point de vue de l'éducation, ses moyens de transport faciles sont des attraits pour beaucoup de colons chaque année.

Et quand l'industrie agricole est prospère, les autres industries grandissent et prospèrent aussi.

Ecrivez à vos amis et dites leur de venir s'établir dans le

MANITOBA

Pour plus amples renseignements écrire à

Jos. BURKE, Bâtisse du Bureau Industriel, coin des rues Water et Main, Winnipeg, Man.
Jos. HARTNEY, 77 Rue York, Toronto, Ont.
J. F. TENNANT, Gretna, Man.
W. W. UNSWORTH, Emerson, Man.
A. BEDFORD, députe ministre de l'Agriculture, Winnipeg, Man.

N'oubliez pas que l'imprimerie du MANITOBA est outillée pour faire toutes sortes de travaux d'impressions. Satisfaction garantie.

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence où à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir de la date de l'entrée du homestead —y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. COREY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

AVIS

CONCERNANT LA SUCCESSION DE DESIRE FISETTE, décédé

AVIS est par les présentes donné conformément aux dispositions du "Manitoba Trustee Act", à tous les créanciers et à toute personne ayant des réclamations contre la succession du dit Désiré Fisette, qui mourut dans la Cité de Saint-Boniface, au Manitoba, le ou vers le 27 mai, A.D., 1914, et dont l'exécution du testament a été remise à Philomène "Brisette" Fisette, de la Cité de Saint-Bouiface, au Manitoba, veuve, par la Cour de Surrogation de Saint-Boniface, d'envoyer poste payée ou par remise au bureau de Joseph Alexandre Beaupré, à 308 Bloc McIntyre, dans la Cité de Winnipeg, au Manitoba, le ou avant le 30ième jour de juillet, A.D., 1914, leurs noms et leurs prénoms, adresses et identifications et, par écrit, les détails complets de leurs réclamations et une déclaration de leurs comptes, la nature des garanties, s'il y en a, en leur possession et cela dûment vérifié par une déclaration selon les statuts.

Qu'avis soit pris qu'après le 30ième jour de juillet, A.D., 1914, la dite Philomène "Brisette" Fisette, administrera les biens du dit Désiré Fisette, décédé, par les partis qui y auront der droits ne tenant compte que des réclamations qu'elle aura alors connues et qu'elle ne sera responsable d'aucune créance ou partie de créances d'une personne ou des personnes dont elle n'aura pas reçu avis à cette date.

Fait à Winnipeg, au Manitoba, ce 18ième jour de juin, A.D., 1914.

Philomène "BRISETTE" FISETTE,
Exécutrice.

Par J. A. BEAUPRE,
son Procureur.

34-35

DES soumissions cachetées, adressées au soussigné et marquées au dos "Tender for Public Building, Prince Rupert, B.C." soumission pour Bâtisse Publique, Prince Rupert, B.C., seront reçues à cet office jusqu'au lundi, le 6 juillet 1914, pour la construction de la bâtisse ci-dessus mentionnée.

Les plans, spécifications et formules de contrat peuvent être consultées et les formules obtenues aux offices de M. G. B. Hull, Ingénieur de district, Prince Rupert, B.C.; M. Wm. Henderson, architecte résident, à Victoria, B.C. et à ce département.

Les soumisisonnaires sont avertis que les soumissions ne seront considérées que si elles sont écrites sur les formes imprimées que nous fournissons et revêtues de leur signature actuelle indiquant leurs occupations et lieu de résidence. En cas de raison sociale, la signature actuelle, la nature de l'occupation et le lieu de résidence de chaque membre de la société sont exigés.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque à charte, payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux publics et d'un montant égal à dix pour cent (10 p.c.) du montant total de la soumission envoyée.

Ce chèque sera confisqué si le ou les soumissionnaires en cas de société refusent de ratifier le contrat qui leur est offert où l'ayant fait n'en accomplissent pas toutes les prescriptions. Les chèques accompagnant les soumissions non acceptées seront retournés.

Le département ne s'engage à accepter de préférence aucune soumission même la plus basse.

Par ordre,
C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Département des Travaux publics,
Ottawa, 5 juin 1914.

N.B.—La publication de cette notice par les journaux ne sera payée que si l'insertion est faite sur autorisation du Département. 32-33

Prière à nos correspondants de nous adresser leurs communications au plus tard le lundi, et de n'écrire que sur un seul côté du papier.

Abonnez-vous au "MANITOBA"

$1.00 par année

Le "Manitoba"

Les ateliers du *Manitoba* ayant été réquisitionnés pour la confection des listes électorales dans les comtés français, nous devons sortir cette semaine, bien malgré nous, à quatre pages seulement.

Nous avons voulu refuser ce travail—besogne de jour et de nuit pendant huit jours—mais l'Imprimeur du Roi nous affirme que la chose était absolument nécessaire, vu la date rapprochée des élections et vu l'encombrement des autres ateliers.

Nous sommes donc forcés de supprimer ou d'abréger bien des choses. En temps de campagne électorale, il faut bien donner tout l'espace à la politique. Mais notre prochain numéro, à huit pages; sera rempli de matières importantes pour la minorité; et il ira à des milliers de lecteurs additionnels.

Le Comté d'Iberville

(Suite de la 1ère Page)

Eustache a été élu président de la nouvelle association créée spécialement pour favoriser la candidature de M. Aimé Bénard; M. E. J. McLean, vice-président, M. E. L. Simpson, secrétaire et M. Rauol Précourt, assistant. On a nommé des vice-préisdents pour les différents polls: 1—M. S. Batsford et M. X. Caron, Saint-Charles Sud; 2—M. Arthur Lonsdale et M. W. C. Hall, Headingly; 3—M. E. Daignault et M. Ed. McCaughen, Saint?François-Xavier; 4—M. D. F. Piper et M. C H. Jarvis, Dacotah Sud; 5—M. Joseph Dorval et M. Joseph Bouchard, Eli; 6—M. D. Carrière et M. L. B. Hogg, Saint Eustache; 7—M. Louis Dumas et M. Joseph Curtin, Baie St. Paul; 8—M. John T. Phipps et M. W. Craig, Lilyfield; 9—M. W. H. Beachel et M. Fred Corbett, Rosser; 10—M. James Isbister et M. William Ness, Saint-Charles.

M. le préfet Hall de Charleswood et M. E. L. Simpson, ont proposé et secondé la nomination de M. Aimé Bénard, M.P.P., comme candidat du comté d'Iberville.

M. Bénard accepta la nomination au milieu de grands applaudissements. Il parla en français et en anglais et énuméra l'action bienfaisante du gouvernement Roblin dans le comté d'Assiniboia. Il en réclama légitimement une bonne part de mérite. M. Bénard fit aussi remarquer que, partisan convaincu du gouvernement Roblin, le meilleur gouvernement que la province ait jamais eu, il n'avait jamais fait de distinction de couleurs politiques quand on l'avait approché pour avoir des faveurs, soit pour les individus, soit pour les districts. Il demanda aussi à ses auditeurs si son absence à la Législature, causée par la maladie, avait fait perdre quelque chose au comté. Et la foule lui a répondu que son absence forcée n'avait aucunement nuit au comté, puisque M. Bénard, bien que malade, avait toujours surveillé les intérêts du comté.

Au sujet de son adversaire, M. Bénard voulait dire peu de chose ce jour-là. M. Bénard remarqua, cependant, que M. Picard avait été de maison en maison et l'avait attaqué personnellement; au moins c'étaient les renseignements qu'il avait. M. Bénard dit à son auditoire qu'il ne voulait faire aucune remarque concernant M. Picard jusqu'à ce qu'il rencontre son adversaire en face. M. Picard en aurait alors pour son argent.

Le candidat de M. Roblin annonçait aussi à son auditoire qu'il avait l'appui d'un grand nombre de libéraux. Il nomma MM. S. Desjardins, S. Beaudry, W. H. Reachell, tous résolus de travailler et de voter pour lui.

Passant aux affaires publiques et au programme du gouvernement, M. Bénard dit que les taux de fret avaient été réduits sur le C.N.R. de 14 à 11 cents p.c.; la même chose sur le C.P.R.; et bien que les gouvernements d'Alberta et de Saskatchewan eussent garanti les débentures du C.N.R. pour $13-000 par mille, ce qui fait $3,000 de plus par mille que ne l'a fait le gouvernement Roblin, les gouvernements d'Alberta et de Saskatchewan n'ont pas obtenu le contrôle des taux de fret.

L'orateur passe à la question du téléphone. Il a toutes les raisons de croire que les taux du téléphone seront bientôt réduits par le gouvernement. Le candidat dit aussi un mot sur les chemins et les ponts. Bien que M. Bénard se déclare satisfait des progrès qu'on a fait dans Assiniboia au sujet des chemins, il réclame une bonne route sur chaque côté de la rivière Assiniboine depuis Portage la Prairie jusqu'à Winnipeg. La question du pont est un problème difficile et M. Bénard ne veut pas favoriser une partie aux dépens de l'autre, mais il croit qu'il y aurait eu un pont à Headingly depuis longtemps si les contribuables d'Assiniboia, de Saint-François et de Charleswood avaient pu se rencontrer pour s'entendre. A la manière dont l'Hon. M. Rogers agis, dit M. Bénard, il est probable que nous aurons un pont sur la rivière dans cette région avant longtemps.

M. Haig le candidat du gouvernement dans le comté d'Assiniboia déclara que c'était sa conviction qu'il n'y aura pas plus de cinq députés partisans de M. Norris d'élus dans toute la province.

L'Hon. M. Bernier, adressa ensuite la parole et prononça un éloquent discours, qui fut très applaudi.

M. S. Desjardins, membre du conseil de la municipalité de la Baie Saint-Paul, appelé à adresser la parole, dit qu'il est libéral, mais qu'il votera pour M. Bénard sans pour cela se faire conservateur.

MM. Louis Dumas et H. Beaudry, aussi libéraux vinrent déclarer publiquement qu'ils voteraient pour M. Bénard.

Nous le répétons, M. Bénard va être élu par une énorme majorité. Il va faire perdre le dépôt de son adversaire.

CONGRES NATIONAL A ST-JEAN-BAPTISTE

Excursions à St-Jean-Baptiste
1er Juillet 1914

DEPARTS	STATIONS	ARRIVEES
7.30 A.M.	St-Boniface	1.20 A.M.
7.40	Winnipeg	1.10
8.24	St-Norbert	24.48
8.32	Cartier	24.35
8.37	Glenlea	24.37
8.46	Ste-Agathe	24.18
8.54	Union Point	24.10
9.04	Silver Plains	23.59 P.M.
9.20	Morris	23.45
9.35 Arrivée	St-Jean-Bte.	23.30 Départ

PRIX

STATIONS	ADULTES	ENFANTS
St-Boniface	$1.50	75c
Winnipeg	1.50	75c
St-Norbert	1.25	65c
Cartier	1.00	50c
Glenlea	95c	50c
Ste-Agathe	95c	40c
Union Point	65c	35c
Silver Plains	50c	25c
Morris	35c	20c

Ces heures sont pour le train spécial. Les trains réguliers partent de Winnipeg de la gare du C.N.R. à 6.10 hrs. p.m. arrivant à St-Jean-Baptiste à 7.45 hrs.; pour le retour laissent St-Jean-Baptiste à 7.45 hrs., arrivant à Winnipeg à 9.30 hrs. a.m.

A l'arrivée du train: Formation des divers groupes en procession pour se rendre au terrain du piquenique.

Messe solennelle en plein air à 10 heures. Adresses et discours.

Diner. Amusements. Courses diverses. 3 joutes de balle-au-camp "base-ball". Souper.

8 heures p.m. séance dramatique donnée par les Elèves du Couvent.

Les heures des séances du Congrès seront annoncées à la messe.

Repas et rafraîchissements servis sur le terrain. Départ de l'excursion pour le retour à 11.30 heures.

Note.—Le nombre des billets étant limité il serait prudent de se les procurer au plus tôt possible.

Qu'on veuille remarquer que le train d'excursion partira de St-Boniface pour aller ensuite à Winnipeg. Les excursionistes ne sont pas absolument tenus à retourner par letrain d'excursion; s'ils le préfèrent ils peuvent attendre le train local régulier, qui laisse St-Jean-Baptiste pour Winnipeg, à 7.45 a.m. Leurs billets d'excursions, échangés à la Station de St. Jean-Baptiste seront acceptés sans payment additionel, et cela jusqu'au 3 juillet.

Comme le Congrès qui sera tenu intéresse tous les catholiques de langue française, tous y sont invités. Il est à espérer que chaque groupement de langue française dans la province, y sera largement représenté. Les sociétés qui peuvent venir en corps, sont priés de le faire: Société St-Jean-Baptiste des différentes paroisses; Société Métisse, Union Jeanne d'Arc, Union Nationale Française, Club Belge, etc., ou autres, partout où elles existent. Qu'elles viennent avec leurs bannières, drapeaux et insignes, pour prendre part à la procession qui ira de la Station, au terrain du pique-nique, où sera célébré le saint sacrifice de la messe.

Les sociétés qui se proposent de venir ainsi en corps rendraient un grand service, en envoyant un mot d'avis au Président de notre société, M. Napoléon Déry, ou au Secrétaire, M. Albert Baril; ou encore à M. le Curé J. C. St-Amant. De la sorte, il sera plus facile d'assigner à chacun sa place dans les rangs de la procession.

Nous avons intentionnellement omis, dans la nomenclature des sociétés donnée plus haut, celle de la Jeunesse Canadienne Catholique. C'est que nous tenons absolument à ce que chacun des trois groupes: Cercle LaVérendrye, Cercle Provencher et Cercle St. Claude, y soient représentés très ostensiblement et de manière à attirer l'attention d tous, mais surtout de nos jeunes gens, l'espoir de demain.

Il y aura trois sessions du Congrès. La première à 3 heures de l'après-midi, le 1er juillet; la deuxième, le lendemain à 9 heures a.m., et la troisième à 2 heures p.m. Ces séances se tiendront dans la Salle Publique.

Les visiteurs qui arriveront la veille au soir, pourront assister au feu de la St-Jean-Baptiste, ancienne coutume, à la fois religieuse et joyeuse à laquelle nous voulons revenir.

Bienvenue à tous !

Note.—On pourra se procurer des billets d'excursion pour St-Jean-Baptiste, aux Stations de Winnipeg et St-Boniface et chez MM. J. Pelletier, Senez & Fils, Lamontagne & Maher, Bonin, Dufault & Dubois, de Saint-Boniface.

LA SOCIÉTÉ ST-JEAN-BAPTISTE.
St-Jean-Baptiste, Man.

La St-Jean-Baptiste a Saint-Boniface

Malgré la pluie bien désagréable pour les piétons, mais si désirable pour nos futures récoltes, la procession de la St-Jean-Baptiste, qui eut lieu à Saint-Boniface, le matin du 22 juin, fut des plus imposantes. Presque toutes les sociétés locales étaient représentées par leurs bannières, leurs présidents et dignitaires. On pouvait remarquer: MM. C. Buffet et F.Deniset, président et vice-président de l'Union Nationale Française; R. Goulet et L. Lépine, de l'Union Nationale Métisse, J. C. Bacuez, de la société Jeanne d'Arc; P. Bossuyt, président du Club Belge; P. Gevaert, président de la Fanfare de Saint-Boniface.

L'honneur de représenter le petit St-Jean-Baptiste fut accordé, cette année à Valmore Gervais, fils de M. le Docteur Gervais.

Après avoir été chercher M. A. Potvin, président de la Société St-Jean-Baptiste, à son domicile, rue Langevin, le cortège s'est rendu processionnellement à la Cathédrale, par les rues Langevin, Cathédrale, Saint-Jean-Baptiste, Provencher et Taché. La messe solennelle fut chantée par Monseigneur A. Cherrier, D.D., ayant comme diacre et sous-diacre MM. les abbés J. Prud'homme et D. Lamy.

Le sermon de circonstance fut prêché très éloquemment par Monsieur l'abbé Joubert.

La maîtrise dans ses chants avec accompagnement d'orchestre s'est vraiment surpassée, c'était superbe. Après la messe on reconduisit chez lui, le Président, M. A. Potvin qui, en termes choisis, adressa à tous ses meilleusr remerciements.

Le temps s'était mis au beau, ce qui engagea la population à se rendre en foule au pique-nique qui eut lieu sur le terrain du Collège. Aux sons entraînants de la musique de la Fanfare LaVérendrye, courses et concours se succédèrent sans relâche et par leurs incidents égayèrent à maintes reprises les nombreux spectateurs. Faute d'espace, nous ne pouvons donner cette semaine les noms des heureux gagnants. Ce sera pour la semaine prochaine.

L'UNION JEANNE D'ARC

Le contre-temps qui nous force à réduire, cette semaine, le format de notre journal, nous intedit de publier notre Revue de la Presse, nos Pages Littéraires, et beaucoup de manières intéressantes. Nous voulons cependant trouver un peu de place pour féliciter de tuot notre cœur l'Union Jeanne d'Arc et son dévoué président, M. J. C. Bacuez, de la splendide séance de vendredi dernier, au collège de Saint-Boniface. Il faudrait en écrire long et nommer bien du monde s'il fallait être complet et rendre justice à nos excellents amis de l'Union. Disons tout de même que le programme a été rendu excellemment. Voici ce programme, en le citant, nous avons au moins la satisfaction de savoir que nous nommons tous ceux qui ont contribué au succès de la soirée.

Ouverture—Marche Lorraine.
... ...Louis Ganne
Orchestre de L'U. J. A.
Comédie—La Salle de Police.
... ... A. Mars
Cercle Dramatique de L'U. J. A.
Sélection—Poète et Paysan....Suppé
Orchestre de L'U. J. A.
Chant—Stances de Lakmé.
... ...Léo Delibes
M. E. Martel
Comédie—Son Excellence (1er Acte
... ... Leroy-Villars
Cercle Dramatique de L'U. J. A.
Violon Solo—Adoration..P. Borrowky
M. E. Martel
Comédie—Son Excellence (2ème Acte)
Cercle Dramatique de L'U. J. A.
Valse—Solitude.. ... ...Michiels
Orchestre de L'U. J. A.
Comédie—Son Excellence (3ème Acte)
Cercle Dramatique de L'U. J. A.
Potpouri—La Belle France.
... ...P. Laurendeau
La Marseillaise ! O Canada !
Dieu Sauve le Roi !

A LA SALLE DE POLICE
par
ANTHONY MARS
Personnages

Vicomte Agénor des Hauts-Fourneaux, (Réserviste)......... MM. P. Bozec
Aleide Moulard (Réserviste) E. Sourisseau.
Un sergent.. ... ...A. Commune

SON EXCELLENCE
par
LEROY-VILLARS
Personnages

Dampistral—Ministre des Ponts et Clochers historiques.
... ... MM. E. Sourisseau
Muscatou—Restaurateur.. ..S. Blanc
Collabouche— Pharmacien— Vétérinaire.. ... ... V. Masson
Carcassol—Oncle de Lampistral.
... ...A. Commune
Sidoine—Fils de Carcassol..C. Martel
Honoré—Valet de chambre de Lampistral ... ...A. Sourisseau
Orphéonistes

ORCHESTRE

1er Violon...... ..... MM. R. Gens
1er Violon ... ...R. Martel
2ème Violon ... ...A. Griveau
2ème Violon... ... .L. Griveau
Violoncelle ... ... J. Crèvecœur
Piston..... ... ... L. Tissot
Flute ... ... C. Franck
Clarinette ... ...
Le piano tenu par Mlle J. Prendergast
Directeur Musical, M. R. Gens

Colonie Belge

Mercredi 1 juillet prochain (Dominion day) le Belgian Cycle Club, et la fanfare de la Cité de Saint-Boniface, donneront un grand pique nique à l'intersection des chemins de Springfield et Dawson. Le départ aura lieu du Club Belge à 1 heure p.m.. Le cortège, musique en tête sera composé des différents clubs et sociétés Belges de Saint-Boniface, les sociétés canadiennes et françaises sont cordialement invitées.

Il y aura plus de 20 courses et jeux populaires, et des prix pour environ $200 seront à gagner.

Rafraîchissements de toutes sortes. Soyons nombreux.

Comité des fêtes: Ch. L. Menu, Prés.; V. Pirotton, vice-prés.; O. Huybrecht, secrétaire; J. Cortvriendt, trésorier.

Mardi dernier ont eu lieu à la cathédrale, les funérailles de dame Teresa VanElslander, épouse de M. Céleste VanElslander, de St-Boniface. Une nombreuse assistance de parents et amis a tenu a accompagner le corps jusqu'à sa dernière demeure. A la famille éplorée, nous offrons nos sincères condoléances.

Au College

Tournoi athlétique de la fin de l'annee

Echos de la Première Division

COURSE DE 100 VERGES

Séniors :
1 Dechêne, W.
2 Muller, L.
3 Préfontaine, A.
Intermédiaires :
1 Prince, P.
2 Rimmer, E.
3 Régnier, J.
Cadets :
1 Lalonde, A.
2 Nault, J.
3 Beauchamp, A.

LANCEMENT DU BOULET

Séniors (16 lbs.) :
1 Dechêne, W. (31 pds. 5 pcs.)
2 Auger H.
3 Préfontaine, A.
Intermédiaires (12 lbs.) :
1 Désautels, J. (27 pds. 1.)
2 Paillé, F. X.
3 Matulak, J.
Cadets, (12 lbs.) :
1 Perras, D. (22 pds. 19 pcs.)
2 Brunet, J.
3 Bertrand, L.

COURSE DE 200 VERGES

Séniors :
1 Dechêne, W.
2 Préfontaine, A.
3 Dandurand, A.
Intermédiaires :
1 Prince, P.
2 Régnier, J.
3 Marquis, E.
Cadets :
1 Beauchamp, A.
2 Carey, C.
3 Lalonde, A.

SAUT EN LONGUEUR AVEC COURSE

Séniors :
1 Auger, H. (16 pds. 11.)
2 Dechêne, W.
3 Dufault, E.
Intermédiaires :
1 Marquis, G. (14 pds. 2.)
2 McDevitt, J.
3 Marquis, E.
Cadets :
1 Bertrand, A. (12 pds. 5.)
2 King, J.
3 Nault, J.

LANCEMENT DU MARTEAU

Séniors :
1 Auger, H.
2 Dufault, E.
3 Dechêne, W.

SAUT EN HAUTEUR

Séniors :
1 Préfontaine, A. (5 pds.)
2 Dechêne, W.
3 Marion, A.
Intermédiaires :
1 Marquis, G. (4 pds. 5.)
2 de la Gorgendière, E.
3 McDevitt, J.
Cadets :
1 Jacques, N. (4 pds. 4.)
2 Bertrand, L.
3 King, J.

COURSE DES HAIES

Séniors :
1 Préfontaine, A.
2 Dechêne, W.
3 Dufault, E.
Intermédiaires :
1 Marquis, E.
2 Régnier, J.
3 Leclerc, A.
Cadets :
1 King, J.
2 Bertrand, L.
3 Lalonde, A.

VOLTIGE A LA PERCHE

Séniors :
1 Préfontaine, A. (8 pds. 8.)
2 Dechêne, W.
3 Brabant, V.
Intermédiaires :
1 Désautels, J.; Rimmer, E.
3 Marquis, G.
Cadets :
1 Brunet, J.
2 Bertrand, L.
3 Carpentier, E.; Perras, D.

COURSE DU DEMI-MILLE

Séniors :
1 Préfontaine, A.
2 Dufault, E.
3 Bétournay, G.
Intermédiaires :
1 Dubreuil, R.
2 Rimmer, E.
3 Marquis, E.
Cadets :
1 Starr, F.
2 Perras, D.
3 Bertrand, L.

LANCEMENT DE LA BALLE

Séniors :
1 Bétournay, G.
2 Dechêne, W.
3 Préfontaine, A.
Intermédiaires :
1 McDevitt, J.
2 McDonald, L.
3 Laflèche, P.

COURSE DU MILLE

Séniors :
1 Préfontaine, A.
2 Muller, L.
3 Bétournay, G.
Intermédiaires :
1 Dubreuil, R.
2 Hacquoil, F.
3 Rimmer, E.
Cadets :
1 Starr, F.
2 Perras, D.
3 Lalonde, A.

COURSE AUX BARILS

Séniors :
1 Muller, L.
2 Dechêne, W.
3 Bétournay, G.
Intermédiaires :
1 Désautels, J.
2 Rimmer, E.
3 Paillé, F. X.
Cadets :
1 Senez, A.
2 Nault, J.; Brunet, J.
3 Bertrand, L.

COURSE AUX TARTES

Séniors :
1 Dechêne, W.
2 Muller, L.
3 Préfontaine, A.
Intermédiaires :
1 Hacquoil, F.
2 Leclerc, A.
3 Galarneau, C.
Cadets :
1 Nault, J.
2 Lalonde, A.
3 King, J.

COURSE AUX SACS

Séniors :
1 Muller, L.
2 Brabant, V.
3 Dechêne, W.
Intermédiaires :
1 Régnier, J.
2 Rimmer, E.
3 Désautels, J
Cadets :
1 Perras, D.
2 King, J.
3 Brunet, J.

COURSE A LA BROUETTE "VIVANTE"

Séniors :
1 Bétournay, G.; Dechêne, W.
2 Forhan, H.; Préfontaine, A.
3 Brabant, V.; Muller, L.
Intermédiaires :
1 Gaderneau, C.; Paillé, F. X.
2 Marquis, E.; McDevitt, J.
3 Burns, T.; Woodcock, E.
Cadets :
1 King, J.; Mooney, F.
2 Lalonde, A.; Perras, D.
3 Bertrand, L.; Brunet, J.

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL

Séniors :
Dechêne, W.—28 pts.
Mention honorable :—Préfontaine, A.—24 pts.
Intermédiaires :
Rimmer, E.—12 pts.
Cadets :
Bertrand, L.; Brunet, J.; King, J.; Perras, D.—9 pts.

Il y aura un grand pique nique dimanche prochain à St-Charles, au profit de l'église; tous sont cordialement invités.

PETITES ANNONCES

Chambres à Louer, Maisons à Louer, Maisons à vendre, Terrains à vendre ou a acheter, Servantes demandées, Elèves demandés, Emploi demandé, Pension de table, Chambre et pension, Pension d'enfants, Pension d'été, Trouvé, Perdu.
25 cts le pouce par insertion.

Perdu.—Une épingle de cravate en perle, portant l'initiale, O. Prière de la rapporter au bureau du journal, contre bonne récompense.

Servante—On demande une servante française, pour ouvrage général. S'adresser chez Mme J. H. Tremblay, 739 Wolseley Ave., Winnipeg. Téléphone Sherbrooke 2328. 34

Servante.—On demande une servante. S'adresser à Madame Horace Couture, No. 33 rue Desautelis, Saint-Boniface. 33

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de la Western Okanagan Orchards Co., publiée dans une autre colonne. 33

A Vendre.—Meubles de salle à manger, dans le plus parfait état. S'adresser à M. Moscovitch, chambre 30 Bloc Provencher, Saint-Boniface. j.n.o.

A Louer.—Chambre à louer. S'adresser au No. 505 rue Langevin, Saint-Boniface. 31

A Louer.—Un logement de 4 chambres, dans le Bloc Provencher, au-dessus de la Banque Northern. S'adresser au Gérant, M. Trottier, Saint-Boniface. 32

Trouvé.—Trouvé sur la rue Cathédrale, un chapelet monté en argent. Prière de le réclamer à nos bureaux et de payer les frais d'annonce. 32

Logement à Louer—Logement à louer avec poèle électrique, dans le Bloc André No. 70½ avenue Hamel. S'adresser No. 147 rue de LaMorinie, Saint-Boniface. Téléphone Main 6125. Aussi un magasin ou boutique de barbier. 33-34

A Louer—Maison sur la rue Notre Dame, possession le 1er juin. S'adresser au Bureau du *Manitoba*.

Les personnes qui désirent faire un voyage en Europe ou tout autre pays feront bien de consulter l'annonce du C.P.R., dont M. Cléophas Marcoux est le seul agent français.

AVIS.—Les cultivateurs, entrepreneurs et gens d'affaires qui emploient du personnel auront tout avantage à s'adresser au Bureau de Placement et Agence Immobilière, 17 avenue Provencher, St-Boniface. Boîte de poste 1.

Le Bureau ne recommande que des employs donnant toute garantie.

Servante.—On demande une servante. S'adresser à madame J. A. Marion, No. 35 rue Dumoulin, Saint-Boniface. 22

On demande des bonnes et servantes pour travailler dans les maisons privées à de très bons gages; adressez-vous à la St. Boniface Employment and Real Estate Bureau.

A louer.—Un appartement de deux chambres, dans le Block Gevaert & Deniset, Avenue Provencher, à côté du Bureau de Poste Eclairage, chauffage, eau chaude et froide.

M. A. Pelletier annonce qu'il a une voiture de transfer, à la disposition du public. Ses taux seront modérés. Satisfaction garantie. S'adresser: coin des avenues Taché et Provencher, magasin de M. L. J. Collin, ou au No. 92 rue Aubert. A aussi du bois d'épinette rouge de première qualité. 28

Situation Vacante.—Importante situation vacante pour la vente et le placement de propriétés immobilières et assurances vie à Saint-Boniface et dans l'Est du Manitoba, pour l'une des plus anciennes et des meilleures Compagnies Canadiennes. Ecrire à Boîte 5 St-Boniface. 29-34

L'Oeuvre du Gouvernement Roblin dans la Ville et le Comté de Saint-Boniface

Des subsides à nos hôpitaux et institutions de charité.

Des chemins de fer.

Une Ecole Normale.

Des octrois pour nos ponts.

Des Cours à Bestiaux.

Un Marché Publics et des Abattoirs publics, (Loi passée et argent voté à la dernière session.)

Le plus beau collège Agricole du continent américain.

L'Université du Manitoba (en cours de construction) à St-Vital.

LE COMTE DE SAINT-BONIFACE

Les salles du comité de l'Honorable Joseph Bernier sont ouvertes. C'est dans le bloc du Collège, avenue Provencher, en face de l'Hôtel-de-Ville. Téléphone Main: 3496.

Nous invitons tous nos amis à venir donner leur coup de main, afin d'assurer au Secrétaire Provincial une majorité plus considérable que jamais. Il faut que cette fois le comté de Saint-Boniface se surpasse.

Le comité de M. Bernier a été installé dans de belles et vastes salles, où depuis plusieurs jours déjà toute une petite armée de travailleurs est à l'œuvre.

Tous renseignements, toutes indications, tous secours qu'on voudra bien nous apporter, seront acceptés avec reconnaissance.

L'enrégistrement des votes se termine ce soir. Grâce à nos amis, qui ont fait un pointage soigné, les listes nous sont favorables. C'est le premier succès de la lutte. Il importe de continuer avec le même zèle.

Nous sommes maintenant en bataille. Tous nos amis l'ont compris et jusqu'à présent nous ne pouvons que les remercier et les féliciter de l'entrain qu'ils mettent à la besogne.

LA MAISON BLANCHE

La *Maison Blanche*, avenue Provencher, a donné, samedi soir, un splendide concert en plein air, de 7.30 à 10 hrs. p.m. La fanfare LaVérendrye a fait une musique très applaudie. Tous ont exprimé leurs remerciements aux propriétaires de la *Maison Blanche* pour ce régal artistique.

Chez Nous ET autour de Nous

Lundi prochain le 29 courant, à 8 heures du soir, la fanfare de Saint-Boniface se fera entendre sur le kiosque de la Cité. Elle exécutera les morceaux suivants :

1. Mayflower (marche)—Beyer.
2 Peperpan ouverture—Beyer.
3 Les perles, polka (pour piston) H. Mack. Soliste, M. Simon.
4 La reine des vagues, fantaisie—Bleger. Solo de saxophone alto.
5 In Dreamland valse—Brown.
6 Le Spartiate, pas redoublé—Bleger.

A Nos Abonnés en retard

Nous invitons nos lecteurs à nous faire parvenir sans retard le montant de leur abonnement.

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.